

Compte-rendu du CTL du 09 Février 2015 No pasarán

Selon les bonnes pratiques du dialogue social prônées par la Direction Générale, les Comités Techniques Locaux devraient être des instances où prévalent, concertation, consultation, discussion et information des partenaires sociaux avant tout projet de réforme envisagé par l'administration.

Tel n'est pas vraiment le cas dans notre département où notre Directrice Régionale, forte du pouvoir final de décision qu'elle possède, se borne régulièrement à présenter aux élus ses projets, par obligation réglementaire, mais sans jamais tenir compte de leur avis et encore moins de leur opposition, sa décision étant déjà prise bien en amont du CTL.

Lors du CTL du 9 février dernier, concernant la fermeture des Trésoreries de Rougemont (au 1^{er} avril 2015) et de Clerval (au 1^{er} mai 2015), sans doute imaginait-elle reproduire, sans aucun état d'âme, ce scénario habituel. Mais c'était sans compter sur la détermination des élus de Solidaires Finances Publiques 25 à refuser le passage en force de ces fermetures, lesquelles selon eux, ne respectaient pas la procédure à suivre en pareille circonstance.

La réglementation prévoit en effet que « tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de travail doit obligatoirement être soumis à l'avis du CHSCT ». Ne méconnaissant pas ce point réglementaire, la Présidente de séance avait certes bien pris soin de convoquer un CHST sur ce sujet, mais postérieurement à la tenue du CTL et de surcroît de façon illégale, puisque suite aux élections professionnelles de décembre 2014, l'arrêté fixant la composition syndicale de ce CHSCT n'était toujours pas paru.

Dénonçant cette infraction notoire aux règles fixées par les textes, les élus de Solidaires Finances Publiques 25 ont exigé le retrait de ces points de l'ordre du jour. S'engagea alors une longue discussion où notre Directrice tenta à de nombreuses reprises de faire prévaloir son avis, jouant sur la formulation et l'imprécision de certains textes qui, il est vrai, laissent parfois place à interprétation. Mais à chaque fois, les élus de Solidaires Finances Publiques 25 ont tenu bon, opposant à sa seule volonté de passer en force, l'obligation incontournable de se soumettre à la réglementation.

Finalement après une longue et rude bataille, vaincue par les arguments de nos élus et sachant pertinemment qu'elle serait dans l'illégalité si elle persistait dans cette attitude rigoriste, elle a accepté de retirer de l'ordre du jour l'examen des points traitant sur les fermetures de Rougemont et de Clerval. Ceux-ci sont donc repoussés et seront débattus vers la mi-mars lors d'un CTL qui ne pourra être réuni qu'après avis rendu par le nouveau CHSCT, normalement constitué et convoqué.

Une fois ce sujet évincé, ne subsistait plus à l'ordre du jour que la présentation du dispositif unifié de gestion des équipes départementales de renfort (EDR). Cette nouvelle équipe de renfort qui sera effective au 1^{er} septembre prochain sera constituée à partir des agents de l'actuelle ERD de la filière gestion publique et des agents de l'EDRA de la filière fiscale. Dans notre département la somme des emplois implantés dans l'ex ERD (12 emplois) et dans l'ex EDRA (6 emplois) représente donc un volume de 18 emplois.

C'est précisément ce volume d'emplois qui était soumis au vote des organisations syndicales. Jugeant ce nombre très insuffisant au regard des trop nombreuses vacances d'emplois dans notre département, les élus de Solidaires Finances Publiques 25 ainsi que ceux de la CGT, ont voté contre cette proposition.

MOTION DÉPOSÉE PAR LES REPRÉSENTANTS DE SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 25

Madame la Présidente,

Vous nous convoquez aujourd'hui à ce CTL pour nous demander principalement de formuler un avis sur deux projets de fusions : celle de la Trésorerie de Clerval avec la Trésorerie de l'Isle-sur-le-Doubs et celle de la Trésorerie de Rougemont avec celle de Baume-les-Dames.

Concernant ces deux points, nous tenons à vous faire remarquer d'une part que contrairement à ce que vous voulez faire croire, il ne s'agit pas de la fusion mais bel et bien de la fermeture pure et simple de deux centres des finances publiques dans notre département.

D'autre part, vous n'êtes pas sans ignorer que s'agissant de projets modifiant de façon importante les conditions de travail de plusieurs agents, ceux-ci doivent obligatoirement être soumis à l'avis du CHSCT. Pour l'heure, cette instance ne s'est toujours pas prononcée sur ces projets. En conséquence, pour ce motif, nous exigeons le retrait de ces deux points de l'ordre du jour du présent CTL, lesquels ne pourront être débattus dans ce comité que lorsque le CHSCT du Doubs, valablement constitué et convoqué, aura rendu son avis (art 48 du décret 82-453 du 28/05/1982).

Sachez enfin que les représentants de Solidaires Finances Publiques 25 s'opposeront systématiquement à tout désengagement de l'Etat et à toute remise en cause du maillage territorial de notre réseau que nous considérons comme une nouvelle étape de la destruction programmée du service public orchestrée par la démarche stratégique.

Pour terminer cette liminaire et pour vous paraphraser, nous vous dirons que par ces fermetures," vous organisez une vraie DRFIP dévastée, celle où il n'y aura plus ni agents ni centres des finances, ni employés ni public, où il n'y aura plus ni hommes ni femmes ; car vous ne serez plus qu'une dans cette DGFIP où vous resterez la seule héritière de votre volonté, celle d'un service public sans services..."

Les élus de Solidaires Finances Publiques 25

Olivier Avezou, Francis Vereecke, Alexis Bohin, Gilles Galliot, Jean-yves Chamboux-Leroux